

M. Macdonald (Rosedale): On ne propose rien de tel. Si le député avait suivi le raisonnement de près, il aurait compris. Ce que j'ai dit c'est que si un couple n'occupe qu'une ou deux chambres d'une maison, cela lui coûte beaucoup plus cher que s'il liquidait cet investissement, payait l'impôt sur les gains de capital et réinvestissait ensuite le produit de la vente.

M. Clarke: C'est ce que je pensais que le ministre avait dit. Mais c'est une façon de penser en grand frère. Si je comprends bien, il dit que la personne qui veut vivre dans une maison plus grande que celle dont elle a besoin doit être pénalisée par le gouvernement qui assujettit son investissement à l'impôt, alors que le loyer que doit payer le contribuable n'est pas une dépense déductible de son impôt tandis que le capital qui demeure investi dans une maison n'est pas assujetti à l'impôt.

M. Macdonald (Rosedale): Je ne sais comment je pourrais expliquer plus clairement la chose au député. Bien sûr, cette personne ne paie pas d'impôt sur la valeur imputée de sa maison, et nous n'avons nullement l'intention d'imposer un impôt sur une telle valeur. L'observation que j'ai faite suivait celle du député d'Esquimalt-Saanich qui trouvait injuste de payer de l'impôt sur le produit de la vente d'une maison une fois que le propriétaire avait réinvesti son capital. J'ai fait remarquer que du strict point de vue du placement, ce serait peut-être une bonne décision que de vendre la maison et investir le produit de cette vente plutôt que de payer des frais d'entretien. Personne n'y est tenu et le défaut de le faire n'entraîne aucun désavantage fiscal, mais le budget personnel peut se ressentir de la hausse subséquente de l'impôt sur le revenu. Je ne sais comment me faire mieux comprendre du député.

M. Clarke: Je crois comprendre ce que le ministre veut dire. Il est en train de me dire que le gouvernement ne croit pas que les contribuables doivent être traités également et que si un contribuable décide de placer son argent dans un immeuble ou une maison où il choisit de vivre, le gouvernement dit: très bien, il ne paiera pas d'impôt sur la valeur imputée de ce placement. Mais s'il choisit de payer un loyer pour un logement quelconque, le gouvernement déclare que l'argent qu'il place et qui lui rapportera le loyer qu'il décide de payer doit être imposé au taux le plus élevé qui s'applique à ce contribuable. Je ne vois pas comment le ministre peut dire que c'est là un traitement équitable pour les contribuables canadiens, et s'il le croit, peut-être peut-il essayer de nous l'expliquer encore une fois.

M. Stevens: Monsieur le président, dans mes quelques brèves observations à propos de l'article 14, je me permettrai tout d'abord de dire que j'ai été plutôt surpris d'observer l'état proche de l'hystérie qu'il m'a semblé avoir suscité chez les socialistes parmi nous.

M. Broadbent: Parmi vous?

M. Stevens: Parmi nous tous à la Chambre. Je ne faisais que poser ce que je croyais être quelques questions plutôt inoffensives après nos trois années d'expérience de l'impôt sur les gains en capital dans notre pays. Je demandais au ministre s'il pouvait nous dire quelles recettes cet impôt avait réellement produites. Il est sûr que même un socialiste serait intéressé à

Impôt sur le revenu

connaître ces faits pour savoir s'il s'agit d'un petit ou d'un gros montant. J'ai également cru qu'il serait intéressant d'apprendre du ministre dans quelle mesure on a exercé un certain contrôle afin de voir si cet impôt avait constitué un obstacle aux investissements dans notre pays. Est-ce que les gens ont eu plus tendance à investir qu'ils ne l'auraient fait autrement en l'absence de tout impôt sur les gains en capital? J'ai également demandé au ministre s'il pouvait nous dire comment notre impôt sur les gains en capital se comparait avec les impôts de même nature appliqués dans d'autres pays.

Voir les socialistes s'opposer si fortement et insinuer, d'une certaine façon, que je suis malhonnête de soulever ces questions et que je retourne au 18^e siècle, c'est à mon avis très remarquable. Il semble évident que nous marchons, presque par inadvertance, sur les pieds des socialistes lorsque nous abordons la question de l'impôt sur les gains en capital. Vous vous souviendrez que je n'ai fait que citer certains extraits de l'article de M. Asper paru dans le *Globe and Mail* au sujet de l'impôt sur les gains en capital, sans être en accord ou en désaccord avec M. Asper, mais plutôt pour signaler le fait que si le gouvernement, par l'entremise de la CDC, est prêt à offrir à M. Asper la somme de 7 millions de dollars provenant des Canadiens, il devrait accorder beaucoup d'attention aux propos de l'ancien chef libéral du Manitoba au sujet des faits que nous étudions dans cet article. Je citais M. Asper dans l'espoir qu'il serait l'une des rares autorités au Canada avec qui le ministre des Finances serait immédiatement d'accord.

J'aimerais continuer à citer certaines des déclarations faites par M. Asper dans cet article. Vous vous souviendrez que M. Asper a signalé de façon générale que l'impôt sur les gains en capital contribue à diminuer la mise en commun canadienne d'importants capitaux si nécessaires pour maintenir un taux de croissance pouvant réduire le chômage toujours plus élevé. Selon cet article, M. Asper aurait dit ceci en commentant cette criante lacune, et j'ose espérer que le ministre répondra à une question une fois que j'aurai lu ce passage. M. Asper a demandé:

Des recettes aussi minces justifient-elles ce qu'il en coûte au contribuable pour faire respecter la loi, entretenir la bureaucratie pour tenir livres et dossiers et ainsi de suite?

C'est à cette question que je voudrais que le ministre réponde. Des recettes aussi minces justifient-elles ce qu'il en coûte au contribuable pour faire respecter la loi, entretenir la bureaucratie nécessaire pour tenir livres et dossiers et ainsi de suite?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur le président, je répète que pour des raisons d'équité, il est juste d'avoir cet impôt. Je crois que c'est très justifiable sur le plan des principes.

● (2130)

M. Stevens: Le ministre pourrait-il s'expliquer? Pour employer les termes de M. Asper, je me demande quel effet positif aurait la refonte de la loi sur les investissements, sur les capitaux à risques, la création d'emplois et la croissance économique en général? J'utilise les mots employés par M. Asper, mais cette fois sous la forme d'une question que je voudrais poser au ministre.